



CAP'THER 06

COLLECTIVITÉS ASSOCIATIONS ENTREPRISES COPROPRIÉTÉS

**Vous avez un
projet d'énergie
renouvelable
thermique ou de
récupération de
chaleur ?**

**Le Département des
Alpes-Maritimes vous
accompagne tout au long de
votre démarche de l'étude
d'opportunité jusqu'à la
réalisation de votre projet.**



UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

EN 3 ÉTAPES



Réalisation d'une note d'opportunité gratuite

- Type d'énergie à mobiliser
- Pertinence technico-économique
- Aide à la décision



Aide à la commande d'une étude de faisabilité conforme

- Accompagnement dans la recherche d'un prestataire qualifié
- Aide au montage du dossier de demande de subvention auprès de la Région



Assistance au suivi de la construction et de l'exploitation

- Gestion directe des aides du Fonds Chaleur de l'ADEME
- Assistance au suivi de la construction et de l'exploitation

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Collectivités territoriales, établissements publics, entreprises, industries, bailleurs sociaux, copropriétés, associations
(les particuliers ne sont pas concernés par ce dispositif)

QUELS SONT LES PROJETS PRIS EN CHARGE PAR LE DISPOSITIF CAP'THER 06 ?



Solaire thermique



Géothermie



Récupération de chaleur



Bois énergie



Réseau de chaleur

QUEL TYPE D'AIDES ?

- ✓ Aides à la faisabilité : jusqu'à 70% d'aides au financement pour la réalisation des études
- ✓ Aides à l'investissement : montant calculé sur la base du nombre de MWh « renouvelables » produits